

Lancement de la 2e phase de la politique des Pôles de compétitivité

Lancement de la 2e phase de la politique des Pôles de compétitivité

Après l'évaluation des Pôles de compétitivité, le Premier Ministre a exposé, le 24 septembre dernier, la « version 2.0 » de la politique des Pôles de compétitivité.

Ces derniers doivent devenir selon lui « le fer de lance de la politique industrielle française ». La 4ème journée nationale des Pôles de compétitivité, tenu le 1er octobre à Paris, a évoquée les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle phase. Des contrats de performance de trois ans seront établis entre les Pôles, les collectivités territoriales et l'Etat. En revanche il n'y aura pas de nouvelles labellisations, exception faite dans le domaine des éco-technologies. Une attention particulière semble portée au soutien aux projets des PME avec un taux de subvention maintenu. Concernant les délais d'attribution et de versement des subventions qui posent parfois des problèmes, notamment pour les PME, une expérimentation lancée dans la Région Rhône-Alpes avec Oséo pour réduire ces délais pourrait être généralisée en cas de succès. Deux nouveaux outils de financement complémentaires à l'ANR et à Oséo Innovation vont être mis en place. Le premier vise à aider les Pôles à se doter de plates-formes d'innovation collaborative ou d'équipements partagés entre les membres. Ces projets seront cofinancés par la Caisse des dépôts et consignations qui jouera un rôle important dans cette nouvelle phase des Pôles. Le deuxième a pour ambition de vouloir améliorer l'accès aux fonds propres pour transformer les projets de R&D en produits ou en services commercialisables.

Les Pôles sont également très attendus sur la clarification de leurs stratégies de développement à moyen terme. Ces derniers devront aussi réfléchir sur leur business model puisque l'Etat a évoqué le souhait de voir les Pôles s'autofinancer à 50% à partir de 2011.

[Les diaporamas et discours de la 4ème journée des pôles, le 1 octobre 2008](#)